

**PROJET DE DEVELOPPEMENT ET DE GOUVERNANCE MINIERE (PDGM)**



**PLAN D'ACTION DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET  
SOCIALE STRATEGIQUE (EESS) DU SECTEUR MINIER AU TOGO**

**Mai 2019**



**Financement : Crédit IDA N° : 57350-TG**

## **Introduction**

---

L'exploitation des ressources minières contribue avec une part non négligeable dans l'économie togolaise. C'est pourquoi, ces dernières années, l'Etat a accordé de nombreux permis d'exploitation dans le domaine minier surtout pour les matériaux de construction sur toute l'étendue du territoire national et particulièrement dans la région maritime.

En vue de garantir une transparence dans la gestion des ressources naturelles, d'instaurer une bonne gouvernance, de promouvoir un climat propice aux investissements et de favoriser un développement durable de ce secteur qui est en plein essor, le Togo a adhéré à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) en 2009.

Pour renforcer ce dispositif pour la bonne gestion du domaine minier, les autorités togolaises ont lancé en mars 2016 avec le soutien de la Banque mondiale, le Projet de Développement et de Gouvernance Minière (PDGM).

Le PDGM se propose de renforcer les capacités institutionnelles et les systèmes de gouvernance des institutions clés impliquées dans la gestion du secteur minier au Togo à travers deux composantes opérationnelles :

**La Composante A** : La gouvernance, la transparence, le suivi et l'efficacité du secteur minier. Dans cette composante, le projet appuiera l'amélioration de la gestion et le suivi des activités de développement du secteur minier au Togo, depuis l'octroi des permis d'exploitation en passant par la supervision des activités minières jusqu'à la fermeture des sites miniers.

Par ailleurs, il soutiendra les efforts de modernisation du secteur minier en vue de réorienter l'intervention du gouvernement afin que celui-ci se détache de son rôle d'opérateur pour devenir une autorité de planification et de réglementation qui veille au développement du secteur.

**La Composante B** : Le développement environnemental, social et économique durable découlant des activités du secteur minier. Cette composante a pour objectif de soutenir les activités du secteur de manière à contribuer à un développement durable par :

- la mise en œuvre d'un programme d'activités à l'appui du secteur de l'enseignement supérieur ;
- la réalisation d'une Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) et l'établissement d'un cadre complet de gestion environnementale et sociale du secteur minier ;
- le soutien apporté à la diversification économique et à la création d'emplois dérivés des activités minières.

L'appui au développement durable du secteur minier passe par la prise en compte de la dimension environnementale et sociale. C'est pourquoi le Projet de Développement et de Gouvernance Minière (PDGM) a élaboré l'Évaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) du secteur minier. Afin de rendre opérationnel cet instrument de sauvegardes environnementales et sociales, un plan d'action est élaboré.

Ce plan comporte (voir détails dans le tableau ci-après) quinze (15) actions de l'EESS à mettre en œuvre. Il s'agit de :

- 1. Elaborer une stratégie de croissance et de gestion du secteur minier togolais, tant artisanal qu'industriel :** Il s'agira d'élaborer une stratégie du secteur minier togolais destiné à aider le pays à rationaliser les dispositifs des institutions clés impliquées dans les industries extractives en vue de renforcer leur efficacité et leur redevabilité. Cette action permettra de développer une vision du secteur minier national capable de soutenir à la fois le développement économique national et le respect des acteurs sociaux et de l'environnement naturel. Elle permettra ainsi de faire le choix des outils et des initiatives qui permettront de minimiser les effets potentiels négatifs sur l'environnement et les communautés locales et de renforcer les effets potentiels positifs de chaque type d'exploitation (industrielle, petite échelle ou artisanale) ;
- 2. Mettre en cohérence la stratégie de développement du secteur minier avec les autres stratégies sectorielles en place et le futur Schéma National d'Aménagement du Territoire :** Au cours de l'élaboration de la stratégie, il sera fait en sorte que celle-ci soit alignée avec le futur Schéma National d'Aménagement du Territoire. Ainsi, le cadastre minier mis en place dans le cadre du PDGM permettra de vérifier les superpositions incompatibles d'intervention ou d'aménagement ;
- 3. Réaliser une étude socio-économique détaillée du secteur artisanal sur l'ensemble du territoire :** Cette action prendra en compte l'étude de base sur le secteur artisanal togolais produite en 2017 dans le cadre du PDGM et les éléments complémentaires relevés pour cette étude stratégique. Elle évaluera la capacité du gouvernement à gérer le secteur et à mettre en œuvre la stratégie. Des recherches supplémentaires concernant la capacité des organisations, de partenaires potentiels qui peuvent soutenir ce processus de développement de la stratégie pourraient également être nécessaires ;
- 4. Procéder à la formalisation du secteur minier artisanal :** Il s'agira d'encadrer les artisans miniers et les accompagner vers la formalisation de leurs activités afin de mieux rentabiliser leurs activités ;

- 5. Mettre en place un cadre légal de relocalisation involontaire des communautés affectées par les projets miniers, basé sur les meilleures pratiques internationales en la matière :** Il s'agira d'élaborer un cadre qui donnera des orientations pour l'élaboration des plans d'action de réinstallation des futurs projets miniers qui entraîneront un déplacement physique et ou économique des populations. Il sera inséré dans ce cadre de politique de réinstallation des populations (CPRP) un mécanisme général d'enregistrement et de traitement des plaintes, qu'elles soient liées aux réinstallations involontaires ou aux autres impacts négatifs des projets miniers sur les populations.
- 6. Elaborer des guides sectoriels d'identification des impacts environnementaux et sociaux potentiels (risques) des projets miniers :** Il s'agira de renforcer la réglementation en évaluation environnementale en élaborant des guides pour aider les promoteurs des projets à identifier le maximum d'impacts environnementaux et sociaux potentiels et donc à réduire les effets et risques environnementaux et sociaux et de faciliter la bonne réalisation des Etudes d'Impacts Environnementaux et Sociaux (EIES) ainsi que l'amélioration de la qualité des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES). Cette action sera consacrée à l'élaboration des guides sectoriels d'identification des risques et impacts environnementaux et sociaux des projets miniers dont un guide sectoriel pour l'exploitation minière industrielle, un guide sectoriel pour l'exploitation des matériaux de construction et un guide de bonnes pratiques environnementales et sociales pour l'exploitation minière artisanale. Il sera aussi élaboré un guide de réhabilitation et de fermeture des carrières et mines.
- 7. Renforcer la formation/ sensibilisation des acteurs du secteur minier concernant la gestion des aspects environnementaux, sanitaires, sécuritaires et sociaux :** La mise en œuvre de cette action permettra d'augmenter les capacités institutionnelles de gestion et de contrôle des impacts environnementaux et sociaux négatifs des activités minières et d'améliorer la gestion des impacts environnementaux et sociaux, sanitaires et sécuritaires par les exploitants miniers. Ceci passe par les sensibilisations des acteurs miniers et surtout ceux des exploitations minières artisanales et à petite échelle (EMAPE) et le renforcement des capacités des agents de l'Agence Nationale de Gestion de l'Environnement (ANGE) et ceux de la Direction Générale des Mines et de la Géologie (DGMG) en Hygiène, Santé, Sécurité et Environnement dans les activités minières ;
- 8. Renforcer le cadre de collaboration entre les institutions liées à la gouvernance du secteur Minier :** La mise en œuvre de cette action consistera à une formalisation de la collaboration et de concertation entre le Ministère chargé des Mines et celui de

l'Environnement à travers leurs services techniques. Aussi, des conventions de collaboration pourront-elles être définies entre la DGMG, l'ANGE, la DGAT et les universités publics du Togo et intégrer les modalités de ces conventions de collaboration dans les activités quotidiennes des agents compétents. Ceci permettra, non seulement un partage d'information, mais aussi et surtout, facilitera le règlement rapide des différends lors de l'exploration et de l'exploitation des ressources minières ;

**9. Procéder à la révision du Code Minier :** Cette révision passe par l'intégration dans le code minier, entre autres, des aspects environnementaux et sociaux pour une meilleure gestion du secteur ; des questions de transparence et de bonne gouvernance minière et de l'harmoniser avec le code minier communautaire de l'UEMOA, ainsi qu'avec les textes légaux et réglementaires ayant une relation avec le secteur minier ;

**10. Renforcer la précision et le niveau de contrainte des règles, leur système d'application et la sévérité des sanctions liés à l'application des textes juridiques pour la gestion environnementale et sociale du secteur minier :** Il s'agira de mettre en place des mesures coercitives et punitives efficaces relatives à la violation des obligations environnementales et sociales dans le secteur minier afin de dissuader certains opérateurs de continuer à dégrader l'environnement et les contraindre à respecter leurs engagements sociaux. Cela passe d'abord par le respect scrupuleux des dispositions de la loi-cadre sur l'environnement et ses textes d'application ainsi que des sanctions d'ordre environnementales et sociales à intégrer dans le code minier qui sera révisé ;

**11. Restructurer et renforcer les capacités de la DGMG pour une meilleure gestion environnementale et sociale du secteur minier :** Il s'agira de créer à la DGMG un service dévolu à la gestion environnementale et renforcer sa capacité pour prendre part aux inspections minières. Les cadres de la DGMG ainsi que ceux des Directions Régionales des Mines et de la Géologie (DRMG) seront formés en inspection minière qui prennent en compte le volet environnemental. Les DRMG seront appuyées en matériel informatique et bureautique afin d'accroître leurs capacités de traitement des dossiers;

- 12. Renforcer les capacités de l'ANGE par rapport à la gestion environnementale et sociale du secteur minier :** Un véhicule Pick up est acquis par le PDGM en 2018 et mis à la disposition de l'ANGE pour lui permettre d'effectuer les inspections environnementales et sociales dans les carrières et mines et pour mieux assurer cette tâche, les cadres de l'ANGE seront formés en inspection environnementale et sociale adaptée aux activités minières ;
- 13. Mettre en place un système de consultation de toutes les données et rapports environnementaux et sociaux soumis par les sociétés minières :** Il s'agira d'établir une liste de toutes les institutions impliquées dans la gestion des activités minières et créer un groupe par lequel toutes les informations environnementales concernant le secteur minier sera partagé soit par boîte électronique ou soit par les réseaux sociaux. La mise en œuvre de l'action se traduira aussi par une large diffusion des rapports d'EIES des activités minières par une publication en ligne, la traduction des résumés des EIES en langue locale afin de garantir une meilleure participation des parties prenantes aux évaluations environnementales des projets minières ;
- 14. Mettre en place des structures de formation professionnelle dans les zones minières :** Il s'agira de créer à la longue, des structures de formation au niveau locale en collaboration avec les opérateurs minières pour former les communautés. Ceci leur permettra d'avoir accès à des postes mieux considérés ;
- 15. Rendre obligatoire la mise en place d'un service dédié à la gestion des impacts environnementaux et sociaux (service communautaire) à partir d'un certain volume de chiffre d'affaire (CA) des industries minières :** La DGMG devrait introduire dans les textes d'application du code minier, l'obligation de la création d'un service environnemental et social pour s'assurer de la prise en compte efficace des mesures environnementales et sociales contenues dans les cahiers de charge des promoteurs minières à partir d'un chiffre d'affaires donné ou de la complexité du milieu d'exploitation de la mine.

Le coût global de la mise en œuvre du plan d'action s'élève à six cent quatre-vingt millions six cent quatre-vingt mille (680 680 000) FCFA.

**TABLEAU : Plan d'action de l'Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS)  
du secteur Minier au Togo**

N°	Action	Responsable	Autres structures impliquées	Date du début	Date de la fin	Indicateurs intermédiaires	Observations	Etat de mise œuvre
1	<b>Elaborer une stratégie de croissance et de gestion du secteur minier togolais, tant artisanal qu'industriel</b>	DGMG	PDGM, Ministères concernés, OSC	1 <sup>er</sup> trimestre 2019	3 <sup>ème</sup> trimestre 2019	Disponibilité de la Stratégie	Action dépendante de la finalisation de la politique minière en cours d'élaboration	Activité déjà en cours, Etat des lieux réalisé
2	<b>Mettre en cohérence la stratégie de développement du secteur minier avec les autres stratégies sectorielles en place et le futur Schéma National d'Aménagement du Territoire</b>	DGMG	PDGM Ministères concernés, OSC	1 <sup>er</sup> trimestre 2019	3 <sup>ème</sup> trimestre 2019	Stratégie cohérente avec les autres stratégies de développement	Action liée à l'élaboration de la stratégie minière	Activité déjà en cours, Etat des lieux réalisé
3	<b>Réaliser une étude socio-économique détaillée du secteur artisanal sur l'ensemble du territoire</b>							

	Elaboration du rapport	PDGM/Consultant	DGMG Ministères concernés	3 <sup>ème</sup> trimestre 2019	2 <sup>ème</sup> trimestre 2020	Disponibilité du rapport		
	Mise en œuvre des recommandations	DGMG	PDGM, Ministères concernés	3 <sup>ème</sup> trimestre 2020	Activité continue	Recommandations mises en œuvre	La DGMG sera le garant de la mise en œuvre des recommandations	
<b>4</b>	<b>Procéder à la formalisation du secteur minier artisanal</b>	DGMG	PDGM, Ministères concernés, EMAPE, ONG	1 <sup>er</sup> trimestre 2019	2 <sup>ème</sup> trimestre 2021	Stratégie EMAPE disponible, Nombre d'artisans miniers formalisés	La DGMG sera le garant de la formalisation avec la délivrance de permis d'exploitation	Activité en cours pour l'appui à la formalisation ; Le recrutement des ONG pour l'organisation des EMAPE est en cours
<b>5</b>	<b>Mettre en place un cadre légal de relocalisation involontaire des communautés affectées par les projets miniers, basé sur les meilleures pratiques internationales en la matière</b>	ANGE	PDGM, DGMG, autres ministères concernés, OSC, consultant	1 <sup>er</sup> trimestre 2019	Activité continue	Disponibilité du CPRP	La DGMG sera le garant de la mise en œuvre du CPRP par les entreprises et les EMAPE	Activité en cours de réalisation Négociation du contrat avec le consultant achevée



6	<b>Elaborer des guides sectoriels d'identification des impacts environnementaux et sociaux potentiels (risques) des projets miniers et un guide de fermeture/réhabilitation des carrières et mines</b>							
	Elaboration des guides	PDGM/Consultant	ANGE, DGMG, Ministères concernés ; secteur privé, OSC	2 <sup>ème</sup> trimestre 2019	4 <sup>ème</sup> trimestre 2020	Disponibilité des guides provisoires		
	Mise en œuvre des guides	Entreprises Minières/ANGE	DGMG	2 <sup>ème</sup> trimestre 2021	Activité continue	EIES miniers respectant les guides élaborés	L'ANGE sera le garant de la mise en œuvre des guides par les entreprises et les EMAPE	
7	<b>Renforcer la formation/sensibilisation des acteurs du secteur minier concernant la gestion des aspects environnementaux, sanitaires, sécuritaires et sociaux</b>							

	Sensibilisation des EMAPE	DGMG	PDGM EMAPE, OSC, ANGE	2 <sup>ème</sup> trimestre 2019	2 <sup>ème</sup> trimestr e 2021	Nombre d'EMAPE sensibilisés		
	Formation des EMAPE, des acteurs miniers sur la restauration des carrières, formation des agents de la DGMG et de l'ANGE sur Hygiène-Santé-Sécurité-Environnement	DGMG/ANGE	PDGM EMAPE, ONSC, Entreprises Minières, Ministères concernés	2 <sup>ème</sup> trimestre 2019	2 <sup>ème</sup> trimestr e 2021	Nombre d'acteurs formés		
<b>8</b>	<b>Signer des Conventions de collaboration entre la DGMG et les autres institutions liées à la gouvernance du secteur Minier</b>	DGMG	Ministères chargés de l'environne ment et de l'Aménage ment du territoire, UL, UK	3 <sup>ème</sup> trimestre 2019	Activité continue	Disponibilité des conventions de collaboration	Cette action vient renforcer l'action 13 pour faciliter la consultation des rapports d'EIES, des PAR et des PGES	
<b>9</b>	<b>Procéder à la révision du Code Minier</b>							
	Elaboration du code minier	MME	PDGM Consultant, Ministères concernés, OSC	4 <sup>ème</sup> trimestre 2019	3 <sup>ème</sup> trimestr e 2020	Disponibilité du code minier	Cette tâche est liée à la finalisation de la stratégie minière en cours d'élaboration	
	Mise en œuvre du code	DGMG	Entreprises Minières	1 <sup>er</sup> trimestre 2021	Activité continue	Disposition du code mise en œuvre		

10	<b>Renforcer la précision et le niveau de contrainte des règles, leur système d'application et la sévérité des sanctions liés à l'application des textes juridiques pour la gestion environnementale et sociale du secteur minier</b>	MME	PDGM, Ministères concernés, OSC	4 <sup>ème</sup> trimestre 2019	4 <sup>ème</sup> trimestre 2020	Existence des sanctions liées à l'environnement dans le code minier	Action dépendante de l'élaboration du code minier (Activité 9)	
11	<b>Restructurer et renforcer les capacités de la DGMG pour une meilleure gestion environnementale et sociale du secteur minier</b>						Action dépendante de l'adoption de la stratégie minière, du recrutement des stagiaires et de la validation du SGBD	
	Créer les services dévolus à l'exploitation minière artisanale et à la petite mine, au suivi et contrôle environnemental et social et à la gestion du cadastre minier	DGMG	PDGM, MME	3 <sup>ème</sup> trimestre 2019	2 <sup>ème</sup> trimestre 2020	Services créés et fonctionnels		
	Renforcer la DGMG et les DR Mines et Géologie en ressources humaines et moyens logistiques et matériels	PDGM	DGMG, DRMG	2 <sup>ème</sup> trimestre 2019	2 <sup>ème</sup> trimestre 2021	Nombre d'agents recrutés, Disponibilité des Moyens logistiques et matériels à la DGMG et dans les DRMG	Un renforcement des capacités en inspection minière sera fait à l'endroit des cadres de la DGMG et des DRMG	

<b>12</b>	<b>Renforcer les capacités de l'ANGE par rapport à la gestion environnementale et sociale du secteur minier</b>							
	Former les inspecteurs de l'ANGE en suivi et inspection environnementale et améliorer le suivi et le contrôle des PGES et des PAR	PDGM	ANGE, DGGMG, Consultant	1 <sup>er</sup> trimestre 2019	2 <sup>ème</sup> trimestre 2021	Nombre d'inspecteurs de l'ANGE formés	Recrutement d'un consultant pour l'élaboration d'un guide d'inspection, des fiches de contrôle et formation des inspecteurs	
<b>13</b>	<b>Mettre en place un système de consultation des données et de tous les rapports environnementaux et sociaux soumis par les sociétés minières</b>							
	Créer un Mailing-list et diffuser les EIES, PGES et PAR des projets miniers	ANGE	PDGM, DGGMG, MME, MEDDPN, MEF, DGTLIS	3 <sup>ème</sup> trimestre 2019	2 <sup>ème</sup> trimestre 2020	Mailing-list créé et fonctionnel	Action liée à la mise en place du Système de Gestion des Données	
	Produire les EIES en langue nationale avec un résumé traduit en langue locale	ANGE	DGGMG, PDGM	2 <sup>ème</sup> trimestre 2020	Activité continue	Disponibilité des Résumés des EIES en langues locales		
<b>14</b>	<b>Mettre en place des structures de formation professionnelle dans les zones minières</b>	DGGMG	Investisseurs miniers	2 <sup>ème</sup> trimestre 2021	Activité continue	Disponibilité des structures de formation locale		

15	<b>Rendre obligatoire la mise en place d'un service dédié à la gestion des impacts environnementaux et sociaux (service communautaire) dans les industries minières à partir d'un chiffre d'affaires (CA)</b>	DGMG	ANGE, entreprises minières, ONG	1 <sup>er</sup> trimestre 2021	Activité continue	Disponibilité des services de gestion des impacts environnementaux et sociaux dans les entreprises minières	Activité liée à la finalisation du code minier Appliquer les dispositions de la loi-cadre sur l'environnement et insérer la disposition dans les fiches actuelles d'inspection environnementale et sociale	
----	---	------	---------------------------------	--------------------------------	-------------------	---	---	--